



Bruxelles, le 25 octobre 2021
(OR. en)

12203/21
ADD 1

LIMITE

ECOFIN 892
ENV 686
CLIMA 268
FIN 721

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Financement de l'action climatique – Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique (5 octobre 2021)

Il convient de remplacer le point 10 des conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique, approuvées par le Conseil Ecofin lors de sa 3814^e session du 5 octobre 2021, par un nouveau point 10, dont le texte figure à l'annexe du présent addendum.

"10. MET EN EXERGUE la contribution de 23,39 milliards d'euros¹ que l'UE et ses États membres se sont engagés à apporter en 2020 au financement public international de l'action climatique."

¹ Ce montant inclut des sources de financement de l'action climatique provenant de budgets publics et d'autres institutions de financement du développement, et est calculé sur la base des engagements de contributions bilatérales et multilatérales, conformément aux informations communiquées par les États membres sur la base de l'article 19, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018. Il inclut également 2,5 milliards d'euros de financement de l'action climatique provenant du budget de l'UE et du Fonds européen de développement, ainsi que 2,7 milliards d'euros provenant de la BEI.